

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 29 mars 2023

Date de convocation : 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président, hormis pour la délibération 04 sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN.

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD – Magali LOISEAU - Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESSÉS : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Elodie BRANGER – Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHILIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN sauf à la délibération 41 - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 34 de la délibération 01 à 03 – 33 à la délibération 04 – 34 de la délibération 05 à 40 – 33 à la délibération 41 – 34 de la délibération 42 à 44

Nombre de conseillers votants : 37 de la délibération 01 à 03 – 35 à la délibération 04 – 37 de la délibération 05 à 40 – 36 à la délibération 41 – 37 de la délibération 42 à 44

Pouvoirs :

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD

Véronique BESSE avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Alexandra BEAUNÉ avait donné pouvoir à Landry RONDEAU

Secrétaire de séance : Estelle SIAUDEAU

- **32. CONVENTION DE PARTENARIAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS ET L'ASSOCIATION INITIATIVE VENDEE BOCAGE** – Rapporteur : Franck GAUTHIER

Initiative Vendée Bocage (IVB) est une association loi 1901, membre du réseau Initiative France, qui a pour objet de favoriser le développement économique en soutenant la création, la reprise et le développement d'entreprises par un accompagnement financier (prêts d'honneur à 0%) et humain (parrainage).



La convention de partenariat en faveur des réseaux d'accompagnement à la création/reprise d'entreprises entre la Région Pays de la Loire et la Communauté de communes du Pays des Herbiers au titre de l'année 2023 autorise la Communauté de communes à intervenir en complément du soutien et des interventions de la Région des Pays de la Loire au profit de l'association Initiative Vendée Bocage dans le cadre des aides allouées à la création ou reprise d'entreprises.

Pour l'année 2023, Initiative Vendée Bocage sollicite le versement d'une subvention annuelle de 22 118 €, suivant le critère de répartition du nombre de créations/reprises N-2 sur le territoire, comme l'indique le tableau ci-dessous :

<i>(Selon Source statistique INSEE)</i> Communauté de communes de :	Budget 2023		
	Nb de créations /reprises 2021	%	TOTAL Participation 2023
Chantonnay	159	10,7	12 788
Les Essarts / Saint Fulgent	194	13	15 603
Pays des Herbiers	275	18,4	22 118
Mortagne sur Sèvre	231	15,5	18 579
Pouzauges	170	11,4	13 673
Montaigu / Rocheservière	463	31	37 239
TOTAL	1 492	100%	120 000 €

Vu la délibération n°11 du Conseil communautaire du 15 février 2023 portant approbation de la convention de partenariat pluriannuelle en faveur d'Initiative Vendée Bocage entre la Région Pays de La Loire et la Communauté de communes, au titre des années 2023, 2024 et 2025,

Vu le projet de convention de partenariat, d'objectifs et de moyens entre la Communauté de communes du Pays des Herbiers et l'association Initiative Vendée Bocage ci-annexé,
 Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique du 8 mars 2023,
 Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 mars 2023,

Sous réserve de la signature de la convention de partenariat à intervenir entre la Région des Pays de la Loire et la Communauté de communes du Pays des Herbiers en faveur d'IVB,



Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens entre Initiative Vendée Bocage et la Communauté de communes du Pays des Herbiers,
- approuver le versement à Initiative Vendée Bocage d'une subvention de 22 118 €, dont les crédits sont inscrits au budget principal 2023 (compte 61-65748),
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer tous documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Estelle SIAUDEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le : 04 AVR. 2023

Publié électroniquement le : 04 AVR. 2023

